

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'attention de la presse anglaise continue de se partager entre les douloureuses préoccupations causées par la mort du prince-époux et les considérations que suggère le message du président Lincoln. Nous n'insisterons pas davantage sur les témoignages de profonde sympathie dont la nation anglaise entoure la famille royale, si cruellement éprouvée, et nous croyons, de préférence, devoir mettre, ici, sous les yeux de nos lecteurs les passages du message que le résumé télégraphique n'a pu faire connaître que d'une façon incomplète :

« Relations extérieures. — Vous ne serez pas surpris d'apprendre que, vu les exigences particulières du temps, nos relations avec les nations étrangères ont été l'objet d'une profonde sollicitude, suscitée principalement par nos affaires intérieures. Une portion déloyale du peuple américain s'est livrée, durant toute l'année, à une tentative pour diviser et détruire l'Union. Une nation qui souffre des divisions intestines est exposée à perdre le respect de l'étranger; tôt ou tard, un des deux partis (sinon tous deux) est amené à invoquer l'intervention étrangère. Les nations ainsi engagées à intervenir ne savent pas toujours résister aux conseils d'une opportunité apparente et d'une ambition peu généreuse, bien que les mesures adoptées sous ces influences manquent rarement d'être malheureuses et funestes pour ceux qui les adoptent. Les citoyens déloyaux des Etats-Unis qui ont offert la ruine de leur pays pour prix de l'aide et de l'appui qu'ils sollicitaient au dehors, ont trouvé moins d'accueil qu'ils ne s'y attendaient probablement. S'il est exact de supposer — comme paraissent l'avoir fait les insurgés — que, dans la circonstance actuelle, les nations étrangères, mettant de côté toutes les obligations morales, sociales et diplomatiques, devaient agir dans l'unique et

égoïste vue de rétablir au plus vite le commerce et notamment les acquisitions de coton, ces nations, dans tous les cas, ne paraissent pas avoir considéré que le moyen le plus direct d'atteindre leur but fut la destruction de l'Union plutôt que son rétablissement. Si nous pouvions croire que les nations étrangères ne s'inspirent pas de principes plus élevés que celui-là, je suis parfaitement certain qu'on pourrait évoquer une autre argumentation pour leur montrer qu'elles pourrout atteindre leur but d'une manière plus directe et plus facile en aidant à écraser cette rébellion qu'en l'encourageant. — Le levier principal sur lequel comptaient les insurgés pour exciter chez les nations étrangères l'hostilité contre nous est, comme je l'ai déjà dit, l'embarras du commerce. Ces nations, cependant, ont probablement vu, dès le commencement, que c'était de l'Union que venait notre commerce extérieur, aussi bien que notre commerce intérieur. Elles ne peuvent guère avoir manqué de reconnaître que c'est de la tentative de désunion que vient la difficulté commerciale actuelle et qu'une nation forte promet une paix plus durable, un commerce plus étendu, plus riche et plus sûr, que ne saurait le faire cette même nation, brisée en fragments hostiles.

Mon but n'est pas de passer en revue nos discussions avec les Etats étrangers, parce que, quels que puissent être leurs vœux ou leurs dispositions, l'intégrité de notre pays et la stabilité de notre gouvernement ne dépendent pas d'eux, mais bien de la loyauté, des vertus, du patriotisme, de l'intelligence du peuple américain. Le congrès trouvera ci-joint notre correspondance extérieure, sauf les réserves d'usage. J'ose espérer qu'elle montrera que nous avons déployé prudence et libéralité vis-à-vis des puissances étrangères, évité les causes d'irritation, et maintenu avec fermeté nos droits et notre honneur. — Puisqu'il est clair, toutefois, qu'ici comme dans tout autre Etat, des dangers du dehors

s'attachent nécessairement aux difficultés du dedans, je recommande l'adoption d'amples et efficaces mesures pour entretenir sur tous les points les travaux de défense publique. Dans cette recommandation générale, les mesures relatives à la défense de notre ligne de côtes se présentent d'elles-mêmes à l'esprit. J'appelle au même titre l'attention du congrès sur nos grands lacs et sur nos fleuves. On pense que quelques fortifications et quelques dépôts d'armes, combinés avec quelques améliorations dans les ports et les voies de navigation sur des points bien choisis de ces lacs et de ces fleuves seraient d'une grande importance pour la défense et la conservation nationales. »

Voici, maintenant, à quel point de vue le président Lincoln envisage la solution du problème de l'abolition de l'esclavage :

« Projet de colonisation noire. — Aux termes et en vertu de l'acte du congrès ayant pour titre : Loi pour la confiscation des propriétés employées dans un but insurrectionnel, voté le 6 août 1861, on a considéré comme annulé le droit réclamé par certaines personnes au travail de certaines autres personnes. Nombre de ces dernières ainsi libérées sont déjà à la charge des Etats-Unis, et il faut pourvoir à leur sort de manière ou d'autre. En outre, il n'est pas impossible que certains Etats passent des lois semblables pour leur propre bénéfice, ce qui mettrait à leur charge le soin de disposer de personnes de la même classe. En pareil cas, je recommande que le congrès autorise l'acceptation de ces personnes de la part desdits Etats, d'après un mode d'évaluation quelconque comme équivalent proportionnel des taxes directes, ou d'après tout autre plan qui pourra être réglé respectivement avec lesdits Etats. Ainsi acceptées par le gouvernement général, les personnes en question seraient immédiatement considérées comme libres. A tout événement, des mesures doivent être prises pour coloniser sur un ou plusieurs points, dans un climat

FEUILLETON

SOUVENIRS DE SUISSE.

LISBETH.

NOUVELLE

(Suite.)

Le souper sonna, nous étions seuls; le comte ne put manger; son impatience était extrême; il comptait les minutes. A l'arrivée de Lisbeth et de sa tante, ses yeux brillèrent de joie. Il voulut se jeter à ses pieds, lui demander cent fois pardon; elle le releva toute confuse. Le comte prit tout ce que Lisbeth et sa tante avaient apporté; il dit qu'il y joindrait ses emplettes premières, qu'il en ferait faire une caisse par Ludwig et qu'il l'emporterait à Berlin.

Nous passâmes dans le salon. Le comte, à cette seconde entrevue, fut aussi respectueux pour Lisbeth qu'il s'était montré léger et inconsidéré la première fois. Il plaisanta agréablement sur les folies de sa jeunesse, et il ajouta qu'il fallait qu'il eût éprouvé une aberration bien étrange pour ne pas avoir senti tout d'abord, en voyant Lisbeth, l'inconvenance de sa conduite; qu'il n'aurait de repos et d'espoir de bonheur qu'après avoir obtenu son pardon... Lisbeth le lui accorda de fort bonne grâce.

Le comte s'exprimait en allemand à cause de la tante

Ketty. Il ajouta que ses devoirs de colonel le rappelaient impérieusement à son régiment; que son honneur y était engagé; mais qu'aussitôt après l'accomplissement de ses devoirs, elle le reverrait à ses pieds pour obtenir sa main et lui consacrer sa vie.

L'émotion très-visible de Lisbeth fut sa seule réponse, mais le comte la jugea favorable et lui dit, en se tournant vers la tante : — Vous avez reçu aujourd'hui, mesdames, la visite de mon ami, serez-vous assez bonnes pour m'accorder la même faveur? Ketty lui répondit affirmativement et le colonel ajouta : Nous allons demain de bonne heure voir la chute de l'Aar, où Ludwig doit nous conduire; il trouvera au retour notre visite toute naturelle, parce que j'ai des arrangements à prendre avec lui pour l'emballage de ses sculptures.

Je priai alors Lisbeth de chanter sa romance de la veille; elle y consentit. Le comte était excellent musicien et pourvu d'une belle voix de baryton; il fit le second dessus. Il était ravi; nous nous séparâmes ensuite fort contents les uns des autres.

XIII.

La chute de l'Aar n'est pas très-éloignée de Meyrenghen. Ce torrent tombe du haut de la montagne, bondit sur les rochers, puis s'élançe vers Brientz. Son cours est assez maigre jusqu'au lac qu'il traverse; il devient plus fort d'Interlak à Untersée, traverse le lac de Thun, et c'est alors une belle et paisible rivière qui contourne

Berne, descend vers Soleure, arrose de belles plaines, de riantes prairies, passe à Aaran et va se jeter dans le Rhin.

Au retour de la cascade, le comte voulait aller directement chez Ludwig, mais je lui fis observer que le déjeuner nous attendait, et alors nous nous rendîmes à l'hôtel. Je lui dis alors :

— Je comprends votre impatience, mon cher comte; mais si vous voulez voir Lisbeth à votre aise, rester quelque temps chez elle, il faut que nous commencions par notre visite au pasteur. Lui et sa femme peuvent nous être fort utiles pour décider Lisbeth à suivre M^{re} de Merval, et je leur ai promis de vous présenter à eux.

— Vous avez toujours raison! répondit le comte.

Nous allâmes donc chez le pasteur, où nous fîmes parfaitement accueillis. Le comte causa avec lui, lui fit force questions sur sa vie passée, sur Meyrenghen, sur ses habitants, puis il lui dit :

— Vous connaissez, monsieur, le plus cher, le plus ardent de mes vœux. Mon ami vous a appris à quel bonheur j'aspire; je sais tout ce que mademoiselle Müller et son frère vous doivent de gratitude, ainsi qu'à madame Dunont. M^{re} de Merval va venir, dans l'espoir de les emmener à Paris; il faut qu'ils ignorent qu'elle est ma sœur; daignez, monsieur et madame, nous venir en aide dans cette circonstance si importante pour moi! J'en conserverai une éternelle reconnaissance.

Pendant que le comte causait, M^{re} Dumont me dit à demi-voix :

approprié, soit les deux classes d'individus dont j'ai parlé, soit la première seulement, si la seconde venait à ne pas exister. Il serait bon aussi de considérer si la population de couleur libre qui se trouve déjà dans les Etats Unis ne pourrait pas individuellement être comprise dans cette colonisation.

» L'exécution de ce plan peut entraîner un achat de territoire et aussi des allocations d'argent en dehors de celles nécessaires à l'acquisition territoriale. Ayant acquis à plusieurs reprises des territoires depuis soixante ans, le pouvoir constitutionnel de le faire n'est plus en question. Ce pouvoir fut pour la première fois mis en question par M. Jefferson qui, néanmoins, lors de l'acquisition de la Louisiane, fit faire ses scrupules en raison de l'opportunité. Si l'on veut prétendre que l'unique objet légitime d'une acquisition de territoire est de fournir un asile aux blancs, cette mesure répond à ce but, car l'émigration des gens de couleur laissera ici plus de place pour les blancs qui y resteront ou qui y viendront. M. Jefferson, toutefois, envisagea l'importance de l'acquisition de la Louisiane plutôt sous le rapport politique et commercial que sous celui du terrain à donner à la population.

» Dans toute cette proposition, y compris l'allocation d'argent pour l'acquisition du territoire, l'opportunité n'a-t-elle pas les proportions d'une nécessité absolue : celle que, sans cela, le gouvernement ne peut être perpétué ?

Nous n'entrerons pas, aujourd'hui, dans la discussion de ce plan d'émancipation dont les moyens pratiques souleveront, sans doute, de vives controverses ; mais ce qu'il importe de constater, aujourd'hui même, c'est que la solution de cette grande question de l'esclavage vient d'être abordée et mise à l'étude par le gouvernement même des Etats Unis. — Havas.

On lit dans le *Pays* :

Un avis a été affiché à la Bourse de Liverpool, d'après lequel les propriétaires de navires sont priés d'engager tous les capitaines à faire savoir, par signes télégraphiques ou autrement, à tous les navires anglais qu'ils rencontreront en mer, que la guerre avec l'Amérique est probable. Cette communication tire une importance particulière de ce fait, qu'elle émane des armateurs maritimes.

Dans le Sénat de Turin, M. Belleli adresse des interpellations au ministre de la guerre relativement aux démolitions du château et des autres ouvrages de fortifications qui dominent Naples. Le ministre répond que le gouvernement satisfera aux désirs des Napolitains, en les démolissant du côté qui domine la ville.

La *Gazette de Turin* annonce que la bande de Chiavone est réduite à 200 hommes découragés et presque sans vêtements. Toute communication leur serait coupée avec Rome, d'où ils ne peuvent plus recevoir d'argent.

L'*Opinione* combat la proposition des députés

de l'opposition d'envoyer Garibaldi à Naples, cette mission étant inefficace pour les difficultés intérieures et compromettante en vue d'une alliance française.

L'*Opinione* dément l'assertion de la *Patrie* relative à la nomination probable du général Garibaldi, en qualité de lieutenant-général ou de gouverneur civil et militaire dans les provinces napolitaines.

Suivant le même journal, la session législative ne sera pas fermée avant que les projets de loi urgents aient été votés. Par suite du retard de la clôture, le voyage du roi Victor-Emmanuel à Naples serait différé jusqu'à la fin de février.

Des lettres de Rome, du 18, annoncent que M. le marquis de Lavalette aurait eu une conférence de deux heures avec le roi de Naples. Les mêmes lettres, dont on ne saurait accueillir la version qu'avec réserve, ajoutent que la France demanderait l'éloignement de ce prince et que les cardinaux consultés auraient opiné pour que le roi quittât volontairement le Quirinal pour résider au palais Farnèse qui est sa propriété.

Le ministre des finances du Pape a annoncé que les fonds étaient prêts pour le paiement des intérêts de la dette étrangère qui doivent échoir à la fin du mois.

La prise de Borgès ne serait attestée que par un seul Espagnol qui s'est sauvé. Le feu aurait été mis à la ferme où il a été surpris et obligé de se rendre dans la journée du 8 décembre. — Havas.

LE PRINCE ALBERT.

François-Albert Auguste-Charles-Emmanuel, second fils d'Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, était né le 26 août 1819. Son éducation fut très-soignée, et de bonne heure il manifesta de brillantes dispositions pour les arts et les lettres. Il venait de terminer ses études de droit à l'université de Bonn, lorsque son père l'amena à Londres pour assister, en 1838, au couronnement de la reine Victoria.

Ses qualités personnelles le désignèrent au choix de la reine parmi les prétendants qui aspiraient à sa main. Le roi Léopold, dont les conseils étaient d'un grand poids auprès de la reine, favorisait d'ailleurs ce projet d'union qui fut annoncé publiquement dans un conseil privé tenu au château de Buckingham, le 28 novembre 1859.

Le mariage eut lieu l'année suivante, le 10 février 1840. Neuf enfants en sont issus, quatre fils et cinq filles, dont la dernière est née en 1857. Le prince Albert reçut, à l'époque de son mariage, les titres d'Altesse Royale, de feld-maréchal, de conseiller privé, et une liste civile de 50,000 liv. sterl.

Aux dignités qui lui furent conférées plus tard, il joignit des titres littéraires qui s'accordaient avec ses goûts et ses études. Il fut élu président de la Société zoologique, et l'Université de Cambridge lui adressa les diplômes de docteur ès-lettres, en droit et en philosophie.

On sait la part importante qu'il prit à l'Expo-

sition universelle de 1851 ; ce fut lui qui en fut le véritable organisateur. Le patronage qu'il accorda toujours aux lettres et aux arts, son dévouement entier à sa nouvelle patrie, les vertus privées dont il fut un modèle au sein de la famille royale, lui gagnèrent insensiblement les sympathies de toutes les classes : aussi lorsqu'en 1857 le titre de prince-époux (*prince consort*) lui fut conféré, ce fut aux applaudissements de la nation entière.

Le prince Albert était devenu extrêmement populaire en Angleterre : pour un prince appartenant à une nationalité étrangère, c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire. Il avait conquis légitimement les lettres de naturalisation qui lui avaient été accordées à l'époque de son mariage. Aussi sa perte sera-t-elle vivement sentie en Angleterre ; nous pouvons en juger déjà par l'expression des sympathies manifestées par les journaux de Londres en annonçant sa maladie.

La France ne peut manquer de s'accrocher au deuil d'une nation alliée. Elle sait honorer par tout les vertus, et elle a été à même d'apprécier les qualités du prince que la famille royale d'Angleterre pleure en ce moment. — *(Patrie.)*

Nous recevons, dit la *Patrie*, une lettre de Torre del Greco sur un nouveau tremblement de terre que cette malheureuse ville vient d'éprouver.

Notre correspondant nous écrit que mardi, à deux heures un quart du matin, une nouvelle secousse a ébranlé toute la montagne et la ville de Torre del Greco jusqu'à la plage de la Marine.

Sur la place du Campanile, le sol s'est ouvert, et on y voit une cavité de huit à dix mètres de largeur. Toute la rue est du reste sillonnée de larges et profondes crevasses. Le pavage en longues dalles de laves est bouleversé, tous les palais sont lézardés.

Les murailles se sont écartées et menaçaient de tomber d'un moment à l'autre. Notre correspondant, dans la soirée du 11, a compté vingt-sept maisons écroulées. Quelques-unes, élevées de trois et quatre étages, se sont affaissées avec un horrible fracas, couvrant le sol de leurs débris.

A l'extrémité de la rue du Campanile, en face de l'église de Santa-Maria di Constantinopoli, on a vu aussi s'écrouler un magnifique palais. Le 9 et le 10, les charpentiers et les maçons, avec un courage digne d'éloges, avaient commencé à étayer les maisons lézardées par suite du premier tremblement de terre ; mardi, la solidité de toutes était si compromise, qu'on a dû renoncer à ce périlleux travail. Elles tomberont, comme tant d'autres.

La circulation des voitures était interdite dans la ville, tant on craignait que le moindre ébranlement du sol n'occasionnât des catastrophes, surtout dans les bas quartiers de Torre del Greco.

Sur la route royale qui traverse la partie supérieure de la ville et va de Pompeïa à Naples,

— Votre ami est un homme charmant ; ma Lisbeth sera bien heureuse !

Le comte ajouta :

— Vous avez beaucoup de pauvres à Meyrenghen, monsieur le pasteur ; vous n'êtes pas riche et pourtant vous êtes leur père et leur mère à tous ; permettez, dit-il en lui présentant une bourse, que par vos mains je fasse un peu de bien à mon passage.

Le pasteur hésitait ; mais M^{me} Dumont lui dit :

— Mon ami, le don de M. le comte pour nos pauvres est offert de si bonne grâce que tu ne peux le refuser ; son nom sera béni à Meyrenghen !

Nous reçûmes de M. et M^{me} Dumont les plus vives assurances de gratitude et de concours, et nous les quittâmes fort contents d'eux.

Nous nous rendîmes alors chez Lisbeth. Ludwig était allé chercher nos premières emplettes et nous attendait. Le comte témoigna aux dames le désir de visiter leur demeure et de connaître une maison suisse. Moi, je me rendis avec Ludwig à son atelier pour convenir de nos emballages, et me promettant de Fry retenir le plus possible. Je voulais, pour les objets que j'avais choisis, une petite caisse particulière, que j'expédierais directement de Lucerne à Paris.

Ludwig avait pris au rez-de-chaussée, au bout de la maison, une pièce bien éclairée pour en faire son atelier ; j'y trouvai sa table de travail, ses outils, et tout autour de la salle ses œuvres de talent et de patience, bien rangées sur des tablettes. Non-choisime, une petite

caisse pour moi, et voulant achever de la remplir, j'achetai encore deux ouvrages d'un fini précieux.

Quant au comte, il fallait faire une caisse exprès pour lui ; je laissai Ludwig y travailler, et, le voyant occupé pour longtemps, j'allai rejoindre les dames et le comte.

La maison du colonel Müller était entourée d'un joli jardin, bien planté d'arbres fruitiers, et orné de rosiers et de fleurs. C'était Ludwig qui le cultivait.

Le rez-de-chaussée se composait de la salle à manger servant d'antichambre, de la cuisine, de ses dépendances et de l'atelier de Ludwig.

Un escalier extérieur, mais abrité par la galerie qui entourait la maison et par la grande avance du toit, conduisait au premier et au second. Le premier se composait d'un joli salon orné de gravures choisies, de la chambre du colonel, occupée maintenant par Kettly, du cabinet de M. Müller et de deux autres chambres à coucher, celle de Lisbeth et celle de son frère. Au second étaient la lingerie, le fruitier et les greniers. Jamais je n'ai vu de maison mieux tenue et en meilleur état.

Je trouvai le comte et ces dames dans le cabinet de travail de M. Müller ; tout y était resté tel qu'il l'avait laissé. Son bureau et son fauteuil étaient là, luisants de propreté. En face de ce bureau était un beau Christ d'ivoire que le colonel avait apporté de France.

Dans la religion protestante, les images sont interdites dans les temples ; mais M. Müller aimait à reposer ses

regards sur le Redempteur du monde, l'espoir et la consolation des affligés ! A droite du bureau était la bibliothèque, composée de bons livres allemands et français, ces derniers en plus grand nombre. A gauche, on voyait une panoplie, formée de l'épée du colonel, de ses armes de guerre et de chasse. A côté, sous une gaze, étaient suspendus les uniformes de M. Müller, ornés de ses épaulettes et de ses décorations, et que Ludwig entretenait avec un soin religieux.

Le reste de l'ameublement se composait de deux belles gravures de bataille, placées aux deux côtés de la porte, de quelques chaises de paille, et de l'un de ces canapés, aussi simples que commodes, qu'on trouvait alors dans toutes les maisons suisses.

Quand j'entrai dans cette espèce de sanctuaire, on ne pénétrait que d'intimes amis et où les deux femmes venaient chaque matin faire leur prière et se livrer à leurs soins journaliers, je trouvai M. de Walstein profondément ému. J'allai m'agenouiller devant le Christ, et le comte, se tournant vers Lisbeth, lui dit :

— Mademoiselle, en présence de ce Christ, symbole révérend des croyances de tous les chrétiens, devant la respectable sœur de votre père, devant mon ami, je jure de n'aimer, de n'épouser que vous et de vous consacrer ma vie !

Prenant alors l'anneau qu'il portait, il le passa au doigt de Lisbeth, rougissante et émue jusqu'aux larmes, en lui disant :

— Chère Lisbeth, recevez l'anneau nuptial de ma

voici les précautions qu'on a dû prendre ; pour permettre aux voitures chargées de meubles de franchir les profondes crevasses qui sillonnent la rue, on a comblé les moindres ouvertures et couvert les autres de longs madriers de sapin.

Des piquets de bersagliers stationnent sur les grandes places. Des postes de gardes nationaux sont établis à l'extrémité des principales rues. La gendarmerie, très-nombreuse, veille pour empêcher les vols dans les maisons abandonnées.

Les ponts jetés sur la voie ferrée, près de la mer, ont été si éprouvés par le tremblement de terre, que les trains sont obligés de s'arrêter aux deux extrémités de la ville, que les voyageurs traversent à pied.

Les communications se trouvant interrompues par la voie de terre, la marine de l'Etat vient de mettre à la disposition du public la corvette le *Garigliano*, qui fera gratuitement, deux fois par jour, le service de Naples à Castellamare. Rien ne saurait donner une idée du désolant tableau que présente la ville de Torre del Greco. Notre correspondant renonce à dépeindre la consternation et l'épouvante des quelques habitants qui, à la date du 11, n'avaient pas encore abandonné le sol mouvant de cette malheureuse ville.

DERNIERES NOUVELLES.

« Le Sénat, lisons-nous dans le bulletin du *Moniteur*, s'est réuni hier en séance générale, pour entendre le rapport de M. le président Troplong sur le projet de sénatus-consulte. Ce rapport, dont la lecture a duré plus de deux heures, a été constamment écouté avec une attention religieuse et a provoqué plusieurs fois des marques d'approbation. L'assemblée a décidé que la discussion du projet de sénatus-consulte s'ouvrirait vendredi prochain.

On écrit de Constantinople, à la date du 11, que Ruchdi pacha aurait osé avouer au sultan l'état déplorable de la Turquie, qui ne se serait jamais trouvée en pareille situation. Les révélations de Ruchdi pacha auraient aussi porté sur les désordres des finances : il aurait dénoncé également le défaut de solde de l'armée et la révolte de plusieurs provinces ; enfin il aurait déclaré avoir besoin de l'appui de tous les honnêtes gens pour remplir la tâche difficile qui lui est imposée. Ces déclarations prêtées à Ruchdi pacha font événement à Constantinople.

Riza pacha serait, assure-t-on, malade à Smyrne, et il aurait demandé par le télégraphe, à Constantinople, un médecin de confiance.

Vienne, 17 décembre. — Dans la séance de la chambre des députés qui a eu lieu aujourd'hui, M. de Schmerling a annoncé la présentation du budget.

L'empereur a autorisé le ministère à présenter exceptionnellement au *Reichsrath* actuel le projet du budget pour 1862 et les projets financiers qui s'y rattachent. Il attribue à cette mesure exceptionnelle toute la portée d'une décision rendue par le *Reichsrath* complet (repré-

sentant toute la monarchie). Le ministère se déclare responsable vis-à-vis du prochain *Reichsrath* complet.

Vienne, le 18 décembre. — Les journaux regardent le budget comme peu satisfaisant.

La chambre des députés a adopté la proposition d'élire une commission de 48 membres pour examiner le budget. Les Polonais et les Tchèques se sont opposés à la discussion du budget par le *Reichsrath* ; mais M. de Schmerling a soutenu vivement la mesure proposée. — Havas.

VILLE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens ;

Vu le décret réglementaire du 4 août suivant ;

Vu le décret impérial du 3 août 1861, modifiant les articles 5 et 10 du décret du 4 août 1855, sus visé ;

DONNE AVIS aux possesseurs de chiens, qui, dans les délais fixés par l'article 5 du sus-dit décret, auront fait à la Mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies par l'article 1^{er} du même décret, ne seront plus tenus de la renouveler annuellement. En conséquence, la taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration contraire.

Le changement de résidence du contribuable hors de la commune (c'est-à-dire du ressort de la perception municipale), ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens entraînant une aggravation de taxe, rendront une nouvelle déclaration obligatoire.

Les possesseurs de chiens ne doivent pas perdre de vue, que la taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

L'abstention de toute déclaration de chiens possédés rendra le propriétaire passible de la triple taxe.

La taxe sera doublée, si la déclaration est faite inexacte.

Dans le cas de récidive de défaut d'inscription, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour antrai devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

LE 15 JANVIER 1862, le registre d'inscription et de réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel de Ville de Saumur, le 1^{er} septembre 1862.

Le Maire, Député au Corps Législatif.

LOUVET.

TRAVAUX PUBLICS.

Hospice de Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION D'UNE MAISON DE FERMIER.

Le maire de la commune de Montreuil-Bellay prévient les entrepreneurs de travaux publics que le mercredi 15 janvier 1862, à midi, il sera procédé en l'une des salles de l'Hospice de Mon-

treuil-Bellay, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une maison de fermier, au lieu dit de Gachère, commune de Passavant, dont la dépense est évaluée à 4.980 fr.

Pour prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, s'adresser à M. Patouille, notaire à Montreuil-Bellay, l'un des administrateurs de l'Hospice.

Le maire, président de la commission,
(621) GANNE.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 14 décembre.

Revue politique de la semaine. — Le R. P. Lacordaire. — Courrier de Paris. — Modes d'hiver. — Gazette du palais. — Antiquités américaines. — Chronique littéraire. — Courrier de l'Etranger. — Chronique musicale. — Bulletin bibliographique. — Emile Prudent.

Gravures : Le R. P. Lacordaire. — Le lieutenant du *San Jacinto*, à bord du *Trent*, exigeant qu'on lui livre les envoyés du Sud. — Modes d'hiver. — Antiquités américaines (neuf gravures). — Les Mendians de Paris, par Bertal (quatre gravures). — Manufactures de glaces. — Bois sculptés. — Emile Prudent. — Banquet offert à la 3^e batterie de l'artillerie à cheval de la garde impériale, à l'occasion de la Sainte-Barbe. — Rébus.

M. de Lamartine est de retour à Paris. Quelques journaux mal informés avaient annoncé qu'il avait été malade et hors d'état, par conséquent, de poursuivre la grande entreprise typographique au moyen de laquelle il liquide laborieusement sa situation. Le fait était faux ; aucune indisposition, même légère, n'avait donné prétexte à ce bruit si nuisible à son entreprise. Il la poursuit avec plus de zèle que jamais, dans l'intérêt de ceux auxquels il a dévoué le fruit obligé de ce travail.

Ce travail, qui compte déjà vingt volumes en vingt mois, livrés aux souscripteurs, ne peut plus être arrêté, même en cas d'indisposition de l'auteur. (Tous les manuscrits sont terminés et déposés.) M. de Lamartine met la dernière main, en ce moment, au dernier des ouvrages inédits, qui complètera ces 40 volumes et clora sa vie littéraire, intitulé : *MA VIE POLITIQUE*. Il espère activer encore la fabrication de cette magnifique édition et la livrer en un an, au lieu de trois ans, sans rien changer, du reste, aux conditions des souscripteurs anciens ou nouveaux auxquels il offre toujours la faculté de payer en quatre ans les 520 francs, prix de l'œuvre entière (soit 80 francs par an).

S'adresser en personne ou par lettre à M. DE LAMARTINE, 43, rue de la Ville-l'Évêque, tous les jours de 11 heures à 2 heures.

On lit dans les grands journaux de Paris :

« Le cadeau en vogue cette année pour étrennes sera le foulard de l'Inde. *Compagnie des Indes*, rue de Grenelle-Saint-Germain, 42. Immense choix de magnifiques Foulards des Indes et de

mère ! Depuis que je l'ai perdue, cet anneau ne m'a jamais quitté ; qu'il soit le gage de notre prochaine alliance ; soyez ma fiancée !

Puis, selon l'usage de l'Allemagne, le comte embrassa Lisbeth.

Je partageais l'émotion de tous ; j'avais les larmes aux yeux. Je dis à M. de Walstein :

— Quelle est ma joie, cher comte, d'être le premier à vous féliciter d'un bonheur dont vous êtes si digne ! mais, croyez-moi, sachez résister à ses entraînements. Songez qu'il est arrivé à l'hôtel bon nombre de touristes et que nul, au souper, ne doit s'apercevoir de votre amour ! Il n'y a pas loin de l'indifférence à la malignité, et la fille du colonel Müller, la fiancée du comte de Walstein, doit rester aussi pure dans la pensée des étrangers qu'elle l'est en réalité. Faites donc ici vos adieux à ces dames ; nous partirons demain matin.

— Cruel ami, me dit-il !... mais Lisbeth, après avoir consulté sa tante du regard, lui dit :

— M. de C... a raison, monsieur le comte ; recevez nos adieux et nos vœux pour votre heureux voyage !... Puis, en hésitant et rougissante, elle ajouta à demi-voix : Soyez certain de me retrouver fidèle !

Elle lui tendit la main, que le comte couvrit de baisers. Adieu, Lisbeth, dit-il d'une voix altérée, à ne de ma vie, cher espoir de mon bonheur à venir, adieu ! ou plutôt au revoir ! Il embrassa les deux dames, et sortit précipitamment dans un trouble inexprimable.

Il était tard ; cependant nous eûmes le temps d'aller

prendre congé de M. et M^{me} Dumont, et de les instruire de ce qui s'était passé. Leur joie en fut grande, et ils nous promirent de nouveau leur entière discrétion, relativement aux liens qui unis-aient le colonel à M^{me} de Merval. Nous les quittâmes, amplement pourvus des souhaits de bon voyage qui accompagnent toute séparation.

Le souper fut nombreux ; il y avait des Français, des Allemands, des Anglais dont trois dames. Lisbeth, prévenue, avait fait porter par Ludwig ses plus beaux ouvrages, et l'on avait dressé une table dans le salon pour les y ranger.

A la fin du dessert, Lisbeth et sa tante arrivèrent. Elle offrit, avec une grâce et une modestie charmantes, les œuvres de son frère, et, parlant à chacun dans sa langue, elle nous invita à la suivre au salon pour faire nos choix. Elle fit des ventes nombreuses. En passant devant le comte et moi elle se maîtrisa de son mieux et elle nous fit une gracieuse révérence.

Comme on semblait surpris de ce que nous n'achetions rien, je me hâtai de dire que nous avions fait nos emplettes la veille, et qu'on venait de les emballer, afin de les tenir prêtes pour notre départ du lendemain. Pendant ce temps, le comte dit bien bas à Lisbeth :

— Au revoir !...

Mais, à défaut d'autres paroles, elle put lire dans ses yeux tout ce qu'il ne pouvait lui exprimer !

Au départ de Lisbeth et de sa tante, je vis le comte prêt à défaillir ; nous nous assimes et il me dit à l'o-

reille :

— Emmenez-moi d'ici, je vous en prie !

Cependant chacun parlait avec admiration de Lisbeth, de sa beauté, de ses grâces naturelles. Moi, je fis à la hâte l'éloge de son frère, de son talent d'artiste, et je dis qu'il ne lui manquait que les legons d'un habile maître pour se placer bientôt au premier rang ; puis, prétextant nos préparatifs de départ, nous nous levâmes et sortîmes.

Quand nous fûmes dans la chambre du comte, il me dit en me serrant la main :

— O mon ami ! que je souffre de ce départ !...

— Allons ! lui dis-je, soyez homme !... Pouvez-vous être malheureux avec un si charmant avenir ? Songez aux chevaliers, vos aïeux, qui savaient, quand le devoir l'exigeait, se séparer de leurs belles ! Avec une boucle de cheveux ou une écharpe sur le cœur, ils partaient pour la Palestine, où mille périls les attendaient, où peut-être ils devaient mourir... mais ils possédaient cette vertu si nécessaire à tous : savoir attendre ! Vous, cher comte, vous allez à Berlin accomplir des devoirs faciles ; aucun danger ne vous menace ; nous sommes en pleine paix ; dans peu de mois vous viendrez à Paris épouser votre Lisbeth... et vous vous dites malheureux ! Allons ! cher comte, du courage ! faites de doux rêves, et bonne nuit !

(La suite au prochain numéro.)

la Chine, avec leur boîte illustrée, tels qu'ils arrivent de Singapore, Calcutta et Shang Hai, à 1 fr. 40, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 15 fr., que l'on paierait partout ailleurs 2 fr. 40, 3 fr. 50, 5, 6, 7, 8, 12, 15 et 20 fr. Gros et détail. Riches Robes de l'Inde inusables à 17, 25, 28, 35, 38, 45, 58 et 65 fr. la robe extra. — Expédition en province franco. » (631)

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

ETAT-CIVIL du 16 au 31 octobre 1861.

NAISSANCES. — 21, Émile-Pierre Barbin, place de l'Arche-Dorée; — 23, Joséphine David, rue Saint-Nicolas; — 25, Georges-Louis Chivert, rue Beaurepaire, 3; — 28, Alphonse-Eugène Fortier, rue de la Visitation; — Esther Marti-

neau, Grand'Rue, 15; — Alfred-Moïse Gilis, rue Saint-Jean, 42; — 29, Georges Durandea, rue d'Orléans; — Albert-Louis Beaudesson, rue Ancienne-Messagerie.

MARIAGES. — 16, Eugène Boulanger, soldat de la réserve a épousé Marie-Angélique Gérard, couturière, tous deux de Saumur; — 21, Pierre Génétay, cordonnier, de Vernantes, a épousé Camille-Philomène Philippon, couturière, de Saumur; — 22, Auguste-René Lemonnier, vannier, d'Angers, a épousé Marie-Juliette Guinrandy, sans profession, de Saumur; — Jean-Baptiste Richer, cavalier de manège, a épousé Marthe Lireau, domestique, tous deux de Saumur; — Eugène-Hyacinthe David, employé des contributions indirectes, a épousé Caroline-Émilie Camain, sans profession, tous deux de Saumur; — 23, François-Auguste Fortier, cavalier de manège, a épousé Gustine Genetay, domestique, tous deux de Saumur; — 28, Étienne Fouchard, tailleur de pierres, de Varrains, a épousé Louise Ermenou, domestique, de Saumur; — Louis Gautier, cordier, a épousé Aimée-Rose Mailli, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Frédéric Clément, cloutier, 47 ans, rue des Capucins; — 20, Sophie Lucas, 15 jours, rue de la Visitation; — Louis Guépin, tanneur, 62 ans, à l'hôpital; — Suzanne-Louise Giroud, couturière, 28 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas; — 22, Clotilde-Joséphine Grimaud, rue Saint-Lazare; — 24, Blanche-Joséphine Billet, rue de la Croix-Verte; — 28, René-Urbain Plessis, propriétaire, 65 ans, place de Nantilly; — Jean-Baptiste-Olive Le Gardeur de Tilly, officier de la Légion-d'Honneur, 87 ans, levée d'Enceinte; — 29, Sylvain Méron, commis-voyageur, 31 ans, célibataire, rue de la Petite-Bilange; — 30, Justine Jouenne, propriétaire, 63 ans, célibataire, rue Haute-Saint-Pierre.

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.

5 p. 6/4 baisse 25 cent. — Ferme à 67 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 94 60

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 67 10
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 94 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M^r BODIN, avoué.

Par exploit du ministère de Dufour, huissier à Saumur, en date du 14 décembre 1861, enregistré, la dame Louise-Augustine Chaloigne, demeurant de droit à Saumur, et de fait à Longué, chez son père, épouse du sieur Armand Simon, ex-huissier, demeurant à Saumur, a formé contre ledit sieur Simon, sa demande en séparation de biens, et M^r Bodin, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, n° 66, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.
A Saumur, le 16 décembre 1861.
(632) BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GHÉRARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Ghérard, brasseur à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter le jeudi 26 décembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du tribunal,
(633) TH. BUSSON.

Étude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 22 décembre 1861, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Berger, cafetier à la Croix-Verte, route de la Ronde, à la vente publique aux enchères de son matériel et de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, édredons, linge, effets, pendules, glaces, commodes, chaises, tables, un très-beau billard, bols à punch, verres, carafons, etc., charrette, une bonne jument, harnais, charrette à bras, voiture, foin, luzerne, avoine, 500 bouteilles de vin rouge, 5 fûts contenant du cognac, eau-de-vie et absinthe, quantité de liqueurs et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^r BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

BONNE FERME De 50 hectares de terres et prés,

A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6.000 francs pour monter la ferme de bestiaux. S'adresser audit M^r BIERMANT.

A LOUER

Écurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER DE SUITE

MAISON

Avec Écurie et Remise,

Située rue des Forges, n° 10.

S'adresser à M^r LEROUX, notaire.

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT AU SECOND,

maison de M^{me} veuve LECHAT, rue d'Orléans, 99. (508)

A VENDRE

BONNES BOURRÉES

Avec grosses triques,

A 24 francs le cent.

PERCHES, PAISSEAUX, etc.

S'adresser rue Royale, n° 15.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Enghien, 21

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon : 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A PARIS, 87, RUE RICHELIEU.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CAPITAUX

SUR LA VIE,

RENTES

PAYABLES

La plus ancienne, en France, de toutes les Compagnies d'assurances.

VIAGÈRES

APRÈS DÉCÈS.

DOTS POUR LES ENFANTS.

IMMÉDIATES ou DIFFÉRÉES.

La Compagnie a été fondée en 1819, et possède 35 MILLIONS réalisés en valeurs sur l'État et Immeubles :

En Valeurs sur l'État. 23 millions.

En Immeubles. 12 millions.

LES IMMEUBLES SE COMPOSENT :

- 1° De six Maisons et Hôtels à Paris;
- 2° D'une grande partie de la Forêt de Montmorency (Seine-et-Oise);
- 3° De la Forêt de Moislains, près Péronne (Somme);
- 4° De la Forêt d'Ermingen, près Saverne (Bas-Rhin);
- 5° Des Domaines du Puch et de Cazeaux, dans les landes de Gascogne, près Bordeaux (Gironde).

Assurances de capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers. Assurances mixtes profitant aux ayant droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée. (Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.)

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

Dotés pour les enfants, dont le capital fixé d'avance est payé à un âge donné; pouvant servir à l'exonération du service militaire. (Cette dernière combinaison n'a rien de commun avec les opérations Tontinières, auxquelles la Compagnie n'a jamais voulu prendre part.)

S'adresser, pour prospectus et renseignements gratuits, à M. D'ABLANCOURT, pharmacien, agent principal, 5, rue du Puits-Neuf, à Saumur. (576)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,